

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 590

18 juin 2005

SOMMAIRE

AddedValue S.A., Luxembourg	28304	Euro Petrol International S.A.	28279
Aeneas Holdings S.A.H., Luxembourg	28276	European Shipping Holding S.A., Luxembourg ...	28293
Aka & Weber S.A., Livange	28299	European Shipping Holding S.A., Luxembourg ...	28293
Allied Domecq Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	28290	Finimpex S.A.H., Luxembourg	28284
Allied Domecq Stadthofstrasse B.V., S.à r.l., Luxembourg	28287	Flamenco S.A.H., Luxembourg	28298
Amega S.A., Luxembourg	28289	Flamenco S.A.H., Luxembourg	28298
Amega S.A., Luxembourg	28289	Giroinvest S.A., Luxembourg	28287
Anicet Alexandre S.A.H., Luxembourg	28298	Giroinvest S.A., Luxembourg	28287
Araucaria Holding S.A.	28302	Global Enterprise Group Holding S.A.	28277
Arbor S.A.	28296	Global Enterprise Group S.A.	28305
Art Project, S.à r.l., Luxembourg	28301	Great Rock Mountain S.A., Luxembourg	28291
Assarel, S.à r.l., Luxembourg	28290	Horizonte, S.à r.l., Luxembourg	28278
Avis Location de Voitures, S.à r.l., Luxembourg	28291	Hotin S.A.H., Luxembourg	28285
B.S. Investment Holding S.A., Luxembourg	28289	Human Invest Partners, S.à r.l., Luxembourg ...	28278
BIG Optimum Sicav, Luxembourg	28296	Immoholding S.A., Luxembourg	28284
Boons, S.à r.l., Luxembourg	28296	Incofoil Holding S.A.	28300
Boran S.A., Luxembourg	28288	Inter-Atlantic Capital Partners (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	28286
Brait S.A.H., Luxembourg	28283	Intermeat Services S.A., Dudelange	28274
Carthage Développement Axiome S.A.	28279	International Chemistry Association S.A., Luxembourg	28285
Chef S.A., Luxembourg	28285	International Maintenance Engineering Constructions S.A.	28300
Dataventure Holdings S.A.	28300	Intervallum, S.à r.l., Luxembourg	28277
Delta Securities International Holding S.A., Luxembourg	28292	IP Lux 1 - IP Lux 2 S.e.n.c., Luxembourg	28295
Delta Securities International Holding S.A., Luxembourg	28297	IP Lux 1, S.à r.l., Luxembourg	28295
Delta Securities International Holding S.A., Luxembourg	28297	IP Lux 2, S.à r.l., Luxembourg	28291
Delta Securities International Holding S.A., Luxembourg	28297	IP Lux 3, S.à r.l., Luxembourg	28294
Delta Securities International Holding S.A., Luxembourg	28297	Lindsay Overseas Investment Holding S.A.	28281
Durama Lux, S.à r.l., Luxembourg	28297	Lindsay Overseas Investment Holding S.A., Luxembourg	28282
Dyllandi S.A., Luxembourg	28286	Lindsay Overseas Investment Holding S.A., Luxembourg	28282
E.M.C., S.à r.l., Esch-sur-Alzette	28300	Living-Lux, S.à r.l., Strassen	28301
Essenzia S.A., Luxembourg	28286	LNR Europe Holdings, S.à r.l., Luxembourg	28320
EURECOL - Société Européenne d'Ecologie S.A., Luxembourg	28275	Lux-World Fund Advisory S.A. Holding, Luxembourg	28295
		M.T.P. International S.A., Bertrange	28301
		Majorcan Hotels Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28288

Mc Millan Information Technology S.A., Luxembourg	28303	S&C International S.A., Luxembourg	28278
Menuiserie Collin, S.à r.l., Schifflange	28279	Saloma S.A., Luxembourg	28275
Mini-Max Distribution International S.A., Esch-sur-Alzette	28300	Securum S.A., Luxembourg	28290
MSEOF Madeleine I, S.à r.l., Luxembourg	28306	Senior Investments S.A., Luxembourg	28306
Murex Capital S.A., Luxembourg	28294	SITULA S.A.	28300
Murex Interco S.A., Luxembourg	28294	Silver Stone Holding S.A.H., Luxembourg	28280
New Steelinvest (Luxembourg) S.A., Luxembourg	28291	Société de Regroupement Immobilier S.A., Luxembourg	28278
New Steelinvest (Luxembourg) S.A., Luxembourg	28291	Sofidecor S.A., Luxembourg	28289
Pan European Ventures S.A., Luxembourg	28274	Sofrac S.A., Luxembourg	28303
Peonia Investments S.A., Luxembourg	28285	Solupa S.A., Luxembourg	28305
ProLogis Sweden, S.à r.l., Luxembourg	28275	Sounion Investments S.A.H., Luxembourg	28283
ProLogis UK CC, S.à r.l., Luxembourg	28275	Sounion Investments S.A.H., Luxembourg	28283
ProLogis UK CCI, S.à r.l., Luxembourg	28276	Sounion Investments S.A.H., Luxembourg	28286
ProLogis UK CCII, S.à r.l., Luxembourg	28276	Spacelab Entreprise S.A., Luxembourg	28288
ProLogis UK CCIII, S.à r.l., Luxembourg	28292	Suitlux S.A., Luxembourg	28303
ProLogis UK CCIV, S.à r.l., Luxembourg	28292	Surtec Patent Holding AG, Luxembourg	28302
ProLogis UK CCIX, S.à r.l., Luxembourg	28293	Titan Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28293
ProLogis UK LII, S.à r.l., Luxembourg	28294	Townley Corporation S.A., Luxembourg	28305
ProLogis UK LIX, S.à r.l., Luxembourg	28298	Trevos Invest S.A., Luxembourg	28283
ProLogis UK LV, S.à r.l., Luxembourg	28299	Tube.Ro. S.A.	28279
ProLogis UK LVI, S.à r.l., Luxembourg	28299	Undercarriage Participation S.A., Luxembourg ..	28280
ProLogis UK LVII, S.à r.l., Luxembourg	28305	Veronagest S.A., Luxembourg	28288
Promotion Immobilière Internationale S.A.H., Luxembourg	28280	Vontobel Fund, Sicav, Luxembourg	28282
Promotion Immobilière Internationale S.A.H., Luxembourg	28281	(Les) Vins et la Table, S.à r.l., Lamadelaine	28302
S&C Europe S.A., Luxembourg	28276	Workhouse S.A., Luxembourg	28281
		Workhouse S.A., Luxembourg	28281
		Workhouse S.A., Luxembourg	28284
		Zen S.A., Kayl	28277

INTERMEAT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3490 Dudelange, 2, rue Jean Jaurès.

R. C. Luxembourg B 34.199.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juin 1990, acte publié au Mémorial C n° 448 du 3 décembre 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 8 octobre 1993, acte publié au Mémorial C n° 586 du 9 décembre 1993, modifiée par acte sous seing privé en date du 7 septembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 463 du 29 avril 2003.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour INTERMEAT SERVICES S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(017880.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

PAN EUROPEAN VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 38.052.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 janvier 2005

Mr H.J.J. Moors a été déchargé de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Certifié sincère et conforme

PAN EUROPEAN VENTURES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(018061.3/655/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

SALOMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.425.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(014894.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

ProLogis SWEDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 85.564.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017608.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

ProLogis UK CC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.108.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017609.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

**EURECOL - SOCIETE EUROPEENNE D'ECOLOGIE S.A., Société Anonyme,
(anc. EURECOL - SOCIETE EUROPEENNE D'ECOLOGIE HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 86.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05269, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(017660.3/1051/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

ProLogis UK CCI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.107.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03150. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017610.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

ProLogis UK CCII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.101.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03152. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017611.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

S&C EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 67.565.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 17 janvier 2005

Résolution

Le Conseil décide de transférer le siège social de son adresse actuelle à l'adresse 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05254. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017651.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

AENEAS HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.250.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017893.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

ZEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3636 Kayl, 34, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 99.681.

L'an deux mille quatre, le neuf septembre, à 15 heures 30.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la ZEN S.A., au siège social 34, rue de l'Eglise L-3636 Kayl.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel Thilmany, demeurant à L-4971 Bettange/Mess, 6, rue Laangert, qui désigne comme secrétaire Madame Chantal Kalny, domiciliée à L-4971 Bettange/Mess, 6, rue Laangert.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Johnny Do Carmo, demeurant L-4991 Sanem, 200, rue de Niederkorn.

Le président déclare que les actionnaires représentant l'intégralité du capital souscrit sont présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

- 1) Démission d'un administrateur et d'un administrateur-délégué,
- 2) Nomination d'un administrateur,
- 3) Nomination d'un administrateur-délégué,
- 4) Démission du Commissaire aux comptes,
- 5) Nomination d'un Commissaire aux comptes,
- 6) Pouvoirs.

L'assemblée accepte la démission de Madame Maria Covella, en tant qu'administrateur et administrateur délégué, demeurant à L-4609 Niederkorn, 17, rue des Ligures, et lui donne décharge.

L'assemblée nomme à la fonction d'administrateur Madame Myriam Quaring, demeurant à L-3442 Dudelange, 104, rue des Champs, qui accepte.

L'assemblée nomme à la fonction d'administrateur-délégué Monsieur Daniel Thilmany, précité, qui accepte.

L'assemblée accepte la démission de Mme Myriam Quaring, précitée, en tant que Commissaire aux comptes.

L'assemblée nomme à la fonction de Commissaire aux Comptes Madame Chantal Kalny, précitée, qui accepte.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux administrateurs, avec obligatoirement celle de l'administrateur délégué.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close à 16 heures 30.

D. Thilmany / Ch. Kalny / J. Do Carmo

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06256. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017979.3/612/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

INTERVALLUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 89.451.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 2 octobre 2002, il résulte que les associés sont successivement:

SELINE PARTICIPATIONS S.A., Société Holding 1929, 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société

et

EUROLUX MANAGEMENT S.A., 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05664. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017624.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

GLOBAL ENTERPRISE GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 60.393.

Gilles Bounéou confirme la dénonciation du siège social de la société GLOBAL ENTERPRISE GROUP HOLDING S.A. (N° RCS B 60.393) avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 février 2005.

G. Bounéou.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03755. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017778.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

HUMAN INVEST PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 97.197.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 19 novembre 2003 il résulte que les associés sont successivement:

SELINE PARTICIPATIONS S.A., Société Holding 1929, 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société

et

EUROLUX MANAGEMENT S.A., 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05659. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017632.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

HORIZONTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 89.443.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 2 octobre 2002 il résulte que les associés sont successivement:

SELINE PARTICIPATIONS S.A., Société Holding 1929, 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société

et

EUROLUX MANAGEMENT S.A., 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05658. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017634.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

S&C INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.
R. C. Luxembourg B 67.929.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 17 janvier 2005

Résolution

Le Conseil décide de transférer le siège social de son adresse actuelle à l'adresse 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017654.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

SOCIETE DE REGROUPEMENT IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 47.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05273, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(017665.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

EURO PETROL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 94.124.

La société EURO REVISION S.A. a dénoncé, avec effet au 16 février 2005, le siège social de la société EURO PETROL INTERNATIONAL S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, RCS, Section B, n° 94.124.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour le Conseil d'Administration

EURO REVISION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05278. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017659.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

CARTHAGE DEVELOPPEMENT AXIOME S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 86.137.

Suivant lettre du 11 février 2005, le siège de la société situé 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Suivant lettre du 11 février 2005, la société ABAX AUDIT démissionne de son mandat de commissaire de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Réviseurs d'entreprises

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05558. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017667.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

MENUISERIE COLLIN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3857 Schiffange, 1, rue du Moulin.

R. C. Luxembourg B 43.542.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signature

(017669.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

TUBE.RO. S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 72.527.

Le siège de la société, fixé jusqu'alors au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 8 février 2005.

Les administrateurs MM. Guy Baumann, Guy Kettmann et Christoph Kossmann ainsi que le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. se sont démis de leurs fonctions le même jour.

Luxembourg, le 21 février 2005.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04739. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017678.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

PROMOTION IMMOBILIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 47.689.

Les statuts coordonnés, enregistrés le 22 février 2005, réf. LSO-BB04764 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Pour PROMOTION IMMOBILIERE INTERNATIONALE S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG S.A.

A. Garcia Hengel / C. Day-Royemans

(017670.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

UNDERCARRIAGE PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 71.486.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 3 février 2005, a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann;
- Monsieur Marc Koeune;
- Madame Nicole Thommes;
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

- Monsieur Antonio Ventura, domicile professionnellement au 1, Viale Carlo Cattaneo, CH-6900 Lugano.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017672.3/693/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

SILVER STONE HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 53.152.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 25 juin 2003 à 15.30 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'administrateur de:

Monsieur Koen Lozie, administrateur de sociétés, demeurant rue de l'Ecole, 14, à Eischen.

La société COSAFIN S.A., société anonyme, 23, avenue Porte-Neuve à L-2227 Luxembourg.

La société VALMONT CORPORATE LTD, Tortola, BVI.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de H.R.T. REVISION, S.à r.l. en tant que Commissaire aux comptes pour une nouvelle durée d'un an.

Le mandat des Administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Par ailleurs, l'assemblée décide, à l'unanimité, de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Quintus.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05258. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017706.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

WORKHOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 85.286.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2005.

WORKHOUSE S.A.

Signatures

(017673.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

WORKHOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 85.286.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2005.

WORKHOUSE S.A.

Signatures

(017677.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

LINDSAY OVERSEAS INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 20.755.

Par lettre recommandée adressée le 15 février 2005 à la société LINDSAY OVERSEAS INVESTEMENT HOLDING S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, la société FIDUCENTER S.A. a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société.

Partant, le siège social de la société est dénoncé à la même date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER S.A.

Un administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04127. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017679.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

PROMOTION IMMOBILIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 47.689.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2004, les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes ont été renouvelés pour une durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2010.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit: LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, NEXIS S.A., 2 Commercial Centre Square, Alofi, Niue et VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour PROMOTION IMMOBILIERE INTERNATIONALE S.A.

EXPORTA LUXEMBOURG S.A.

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04755. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017680.3/1017/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

LINDSAY OVERSEAS INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 20.755.

En date du 15 février 2005, Messieurs Jean Hoffmann et Marc Koeune, Mesdames Nicole Thommes et Andrea Dany ont démissionné de leur mandat d'administrateur de la société LINDSAY OVERSEAS INVESTMENT HOLDING S.A. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour extrait conforme
FIDUCENTER S.A.

Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017676.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

LINDSAY OVERSEAS INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 20.755.

En date du 15 février 2005, la société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société LINDSAY OVERSEAS INVESTMENT HOLDING S.A. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour extrait conforme
FIDUCENTER S.A.

Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04129. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017674.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

VONTOBEL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 38.170.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social

le mardi 8 février 2005 à 11.00 heures

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de M. Martin de Quervain au poste d'Administrateur en remplacement de M. Hans Frey dont la démission a pris effet le 28 juin 2004.

L'Assemblée décide de nommer M. Roland Franz en tant qu'Administrateur additionnel pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

L'Assemblée décide de reconduire les mandats d'Administrateurs suivants:

- M. Christoph Ledergerber;
- M^e Philippe Hoss;
- M. Anthony Solway;
- M. Martin de Quervain;

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de reconduire le mandat de Réviseur d'Entreprise de ERNST & YOUNG S.A., pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour copie conforme
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Succursale de Luxembourg
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05265. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017684.3/3085/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

BRAIT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 13.861.

M. Frederic Zachary Haller s'est démis de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 7 février 2005.
De ce fait le nombre des Administrateurs a été réduit de neuf à huit.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour BRAIT S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04745. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017681.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

TREVOS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 86.280.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB005224, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2005.

TREVOS INVEST S.A.
Signatures

(017682.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

SOUNION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 56.341.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2001, les mandats des administrateurs Messieurs Jean Bodoni et Guy Baumann ont été renouvelés pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour SOUNION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04729. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017691.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

SOUNION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 56.341.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} avril 2004, les sociétés anonymes KOFFOUR S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, LANNAGE S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et VALON S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg ont été nommées administrateurs en remplacement de Messieurs Guy Baumann, Jean Bodoni et Guy Kettmann, démissionnaires. La société anonyme AUDIT TRUST S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de Madame Marie-Claire Zehren, démissionnaire. Tous les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour SOUNION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04732. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017698.3/1017/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

IMMOHOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 47.574.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 7 avril 2003, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Mme Marie-Claire Zehren, démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006. Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit: Mme Anna Enderlin, Via Maderno 10, CH-6900 Lugano, M. Enzo Pomentale, Administrateur-Délégué, Montagnola 13, I-22020 Cavallasca et M. Davide Enderlin, Via Maderno 10, CH-6900 Lugano. Le Commissaire aux comptes est AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour IMMOHOLDING S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
S. Wallers / A. Garcia-Hengel

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04746. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017683.3/1017/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

FINIMPEX, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 19.076.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 16 avril 1999, la décision des Administrateurs de coopter Monsieur Albert Pennacchio au Conseil d'administration a été ratifiée. Les mandats des administrateurs Messieurs Jean Bodoni, Guy Kettmann et Albert Pennacchio et du commissaire aux comptes Monsieur Guy Baumann venant à échéance, ont été renouvelés pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour FINIMPEX, Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04750. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017685.3/1017/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

WORKHOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 85.286.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 1^{er} juillet 2004

1. L'Assemblée procède à l'élection définitive en qualité d'administrateur de Monsieur Frédéric Noël, co-opté en remplacement de Monsieur Pierangelo Agazzini, administrateur démissionnaire, par le Conseil d'Administration en date du 30 octobre 2003.

2. Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

- M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;
- M. Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur;
- M. Frédéric Noël, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

- FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., établie à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes,
pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

WORKHOUSE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05232. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017695.3/815/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

PEONIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 92.060.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05225, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2005.

PEONIA INVESTMENTS S.A.

Signatures

(017686.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

INTERNATIONAL CHEMISTRY ASSOCIATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 28.839.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2003, la décision des Administrateurs du 30 septembre 2002 de coopter M. Christoph Kossmann, au Conseil d'Administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel Administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour INTERNATIONAL CHEMISTRY ASSOCIATION S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04759. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017688.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

CHEF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 86.909.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05226, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2005.

CHEF S.A.

Signatures

(017689.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

HOTIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.998.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 22 mars 2004 à 16.00 heures à Luxembourg

Résolution

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et de COSAFIN S.A., pour une nouvelle période d'un an, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg pour une nouvelle période d'un an, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Extrait sincère et conforme

HOTIN S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05262. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017708.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

DYLLANDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 58.808.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 18 mai 2004

L'Assemblée procède à l'élection définitive en qualité d'administrateur de Monsieur Frédéric Noël, co-opté en remplacement de Monsieur Pierangelo Agazzini, administrateur démissionnaire, par le Conseil d'Administration en date du 5 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

DYLLANDI S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05233. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017690.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

ESSENZIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 87.679.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05227, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2005.

ESSENZIA S.A.

Signatures

(017693.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

SOUNION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 56.341.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2002, les mandats des administrateurs Messieurs Jean Bodoni, Guy Baumann et Guy Kettmann et du commissaire aux comptes Madame Marie-Claire Zehren, ont été renouvelés pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour SOUNION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04730. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017696.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

INTER-ATLANTIC CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 51.435.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 2 novembre 2004

Résolution

A l'unanimité le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05257. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017705.3/1172/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

GIROINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 44.566.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l.

Le Domiciliataire

Signature

(017697.3/815/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

GIROINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 44.566.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 20 mai 2004

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échu, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

M. Davide Enderlin, Avocat, demeurant à CH-Lugano, Administrateur;
Mme Anna Enderlin, Secrétaire, demeurant à CH-Lugano, Administrateur;
Mme Deborah Geninazzi, Secrétaire, demeurant à CH-Bissone, Administrateur.

Commissaire:

- FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., établie à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes,
pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l.

Le Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05235. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017699.3/815/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

ALLIED DOMEQ STADTHOFSTRASSE B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,-

Siège social: Breda (Pays-Bas).

Siège de direction effective: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 71.543.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle du 27 janvier 2005

I. Les mandats des gérants de la Société:

1. M. Michael McDonald, administrateur de sociétés, demeurant à L-4972 Dippach, 162, route de Luxembourg;

2. M. Alberto Martin, directeur, demeurant à Principe de Vergara 136, 28002 Madrid (Espagne);

3. M. Jacquot Schwertzer, administrateur de sociétés, demeurant à L-5360 Luxembourg, 51, rue d'Oetrange,
ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 août 2005.

II. KPMG AUDIT, société civile, a été reconduit dans ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02324. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017710.3/280/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

SPACELAB ENTREPRISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 65.522.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 9 février 2005 la décision des Administrateurs du 30 septembre 2002 de coopter Monsieur Christoph Kossmann au Conseil d'administration a été ratifiée. Il n'a pas été pourvu au remplacement de M. Giancarlo Frölich et de ce fait, le nombre des Administrateurs a été réduit de cinq à quatre. Les mandats des Administrateurs MM. Guy Baumann, Guy Kettmann et Christoph Kossmann ont été renouvelés pour la durée de six ans. AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Mme Isabelle Arend, également pour la durée de six ans. Tous les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour SPACELAB ENTREPRISE S.A., Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04734. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017701.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

BORAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 47.936.

Par décision du Conseil d'administration du 30 novembre 2004, M. Giorgio Ravazzolo, Via Altinate 125, I-35121 Padova a été coopté au Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Roberto Miglioli, démissionnaire.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour BORAN S.A., Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04737. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017704.3/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

MAJORCAN HOTELS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 96.187.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, réf. LSO-BB03933, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire

(017709.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

VERONAGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 78.213.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue à Luxembourg le 18 février 2005*

Le siège social est transféré au 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 février 2005.

Pour extrait sincère et conforme
VERONAGEST S.A.
A. De Bernardi / V. Arno'
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04756. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017725.2/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

SOFIDECOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 37.580.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 24 mars 2004 à 15.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING LUX S.A. pour une nouvelle durée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2004.

- L'Assemblée Générale renouvelle le mandat des Administrateurs, Messieurs Guy Harles, Jean Quintus et Koen Lozie pour une nouvelle durée, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05260. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017707.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

B.S. INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 73.915.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(017711.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

AMEGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 47.789.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02849, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Signature.

(017829.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

AMEGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 47.789.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02852, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Signature.

(017835.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

AMEGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 47.789.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02854, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Signature.

(017840.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

28290

SECURUM, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 97.550.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre remise en main propre à la Société que Monsieur Emmanuel Wolf a démissionné de ses fonctions d'administrateur de catégorie A de la société SECURUM S.A. en date du 16 février 2005.

Luxembourg, le 18 février 2005.

Pour SECURUM

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04857. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017712.4/833/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

ASSAREL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill
C. Luxembourg B 93.535.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 14 février 2005, a renouvelé les mandats des gérants et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

La gérance est assurée par:

- Monsieur Michael Mitchell, solicitor, demeurant au 10148 Oakwood Circle, CA 93923, Carmel, Californie, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;

- Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, gérant de catégorie B.

Leurs mandats prendront fin lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2004.

L'assemblée générale du 30 décembre 1899 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes et lui a donné décharge pour sa fonction durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

L'associé unique, dans ses résolutions du 14 février 2005, a transféré l'ancien siège social de la société situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour ASSAREL, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04869. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017714.3/833/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

ALLIED DOMEQ LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 128.488.000,-

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 71.408.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle du 27 janvier 2005

I. Les mandats des gérants de la Société:

1. M. Michael McDonald, administrateur de sociétés, demeurant à L-4972 Dippach, 162, route de Luxembourg;

2. M. Alberto Martin, directeur, demeurant à Principe de Vergara 136, 28002 Madrid (Espagne);

3. M. Jacquot Schwertzer, administrateur de sociétés, demeurant à L-5360 Luxembourg, 51, rue d'Oetrange, ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 août 2005.

II. KPMG AUDIT, société civile, a été reconduit dans ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02322. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017721.3/280/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

GREAT ROCK MOUNTAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 71.290.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05280, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(017716.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

NEW STEELINVEST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 56.882.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04915, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(017719.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

NEW STEELINVEST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 56.882.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04913, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(017720.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

IP LUX 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 95.247.

En date du 16 décembre 2003, les gérants de la société IP LUX 2 S.à r.l. ont décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05343. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017739.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

AVIS LOCATION DE VOITURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 17, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 7.549.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 juillet 1988, Monsieur Gilbert van Marcke de Lummen a été nommé gérant de la société AVIS LOCATION DE VOITURES, S.à r.l. pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05340. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017732.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

ProLogis UK CCIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.102.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03331. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017722.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

ProLogis UK CCIV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.099.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03333. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017724.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

DELTA SECURITIES INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 60.848.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 16 février 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président,

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg,

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 février 2005.

*Pour extrait conforme**Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017740.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

ProLogis UK CCIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.098.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03335. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017727.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

TITAN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 65.633.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 novembre 2004, les actionnaires ont décidé d'accepter le transfert de 300 parts sociales de la société TITAN LUXEMBOURG, S.à r.l. détenues par TITAN INTERNATIONAL INC., vers la société TITAN INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 101.078.

En conséquence, l'actionnariat de TITAN LUXEMBOURG, S.à r.l. se compose comme suit:

- TITAN INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l. détient. 2.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05338. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017729.3/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

EUROPEAN SHIPPING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.048.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02750, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour EUROPEAN SHIPPING HOLDING S.A.

Signature

(017869.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

EUROPEAN SHIPPING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.048.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02751, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour EUROPEAN SHIPPING HOLDING S.A.

Signature

(017843.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

MUREX INTERCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 75.158.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 14 février 2005

1) Les mandats des trois administrateurs Monsieur Maroun Edde, Monsieur Salim Edde et Monsieur Nabil Nahas sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2006.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG AUDIT, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04382. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017730.3/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

MUREX CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 75.206.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 14 février 2005

1) Les mandats des trois administrateurs Monsieur Maroun Edde, Monsieur Salim Edde et Monsieur Nabil Nahas sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2006.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG AUDIT, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04383. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017733.3/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

IP LUX 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 95.248.

En date du 16 décembre 2003, les gérants de la société IP LUX 3 S.à r.l. ont décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05341. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017735.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

ProLogis UK LII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 81.220.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03362. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017766.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

IP LUX 1 - IP LUX 2 S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 94.921.

En date du 16 décembre 2003, les gérants de la société IP LUX 1 - IP LUX 2 S.e.n.c. ont décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05342. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017737.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

IP LUX 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 95.246.

En date du 16 décembre 2003, les gérants de la société IP LUX 1 S.à r.l. ont décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05344. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017741.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

LUX-WORLD FUND ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 46.535.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 janvier 2005

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 janvier 2004, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée prend acte de la démission du président du Conseil d'Administration, Monsieur Raymond Kirsch, avec effet au 1^{er} février 2004 et approuve la cooptation de Monsieur Guy Rosseljong en tant que nouvel administrateur à partir du 1^{er} février 2004. L'Assemblée prend acte de la nomination de Monsieur Jean-Claude Finck en tant que président du Conseil d'Administration.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en janvier 2006:

- M. Jean-Claude Finck, président;
- M. Alphonse Sinnes, vice-président;
- M. Michel Birel, administrateur;
- M. Gilbert Ernst, administrateur;
- M. Jean-Paul Kraus, administrateur;
- M. Guy Rommes, administrateur;
- M. Guy Rosseljong, administrateur;
- M. Camille Thommes, administrateur.

II. Nomination du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Frank Mosar, a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Commissaire aux Comptes, Monsieur Frank Mosar, pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en janvier 2006.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03530. – Reçu 14 euros.

Le Receveur.

(017751.3/1122/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

ARBOR S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 28.276.

1. Le siège social de la société ARBOR S.A. est dénoncé avec effet immédiat.
 2. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société ARBOR S.A. et la société LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY GROUP S.A. (LMC GROUP S.A.) est résilié avec effet immédiat.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2005.

L.M.C. GROUP S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02535. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017743.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

BOONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 9, rue Beck.

R. C. Luxembourg B 51.998.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, 9, rue Beck en date du 9 mai 2004

La séance est ouverte à 17.00 heures.

Présences:

Monsieur Bernard Claude, gérant technique, détenteur de 489 parts sociales de 500 parts;

Monsieur Bernard Gilbert, secrétaire de l'assemblée.

Après délibération en relation avec la résiliation du contrat de travail entre BOONS, S.à r.l. et M. Bruno Georges, l'Assemblée constate et décide la nouvelle structure suivante:

1. Monsieur Claude Bernard remplace M. Bruno Georges dans sa fonction de gérant administratif et devient gérant unique.
2. Les nouvelles nominations annulent et remplacent celles convenues lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 février 2004.

La répartition des parts sociales reste inchangée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.00 heures.

Luxembourg, le 9 juin 2004.

C. Bernard.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05760. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017767.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

BIG OPTIMUM SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 89.649.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 20 janvier 2005 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

* M. Mario Bolota, BANCO DE INVESTIMENTO GLOBAL S.A., Praça Duque de Saldanha 1-8, P-1050-094 Lisboa;

* M. Pedro Cardoso, BANCO DE INVESTIMENTO GLOBAL S.A., Praça Duque de Saldanha 1-8, P-1050-094 Lisboa;

* M. Pedro Lameira, BANCO DE INVESTIMENTO GLOBAL S.A., Praça Duque de Saldanha 1-8, P-1050-094 Lisboa;

* M. Nicholas Leo Racich, BANCO DE INVESTIMENTO GLOBAL S.A., Praça Duque de Saldanha 1-8, P-1050-094 Lisboa;

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006,

- de renouveler le mandat de:

ERNST & YOUNG S.A.

Parc d'Activité Syrdall, 7, L-5365 Munsbach

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour BIG OPTIMUM SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03124. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017950.3/1126/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

DELTA SECURITIES INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.848.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04551, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

Signature.

(017742.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

DELTA SECURITIES INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.848.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

Signature.

(017746.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

DELTA SECURITIES INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.848.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

Signature.

(017760.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

DELTA SECURITIES INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.848.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

Signature.

(017761.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

DURAMA LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 105.002.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 janvier 2005:

- Der Gesellschafter beschliesst die Verlegung des Firmensitzes in die route d'Esch 44, L-1470 Luxemburg am 1. Februar 2005, gemäß Statuten §5.

- The shareholder decides to change the company's registered office to route d'Esch 44, L-1470 Luxembourg as of 1 February 2005, following article 5 of the status.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2005.

Pour avis conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05556. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017797.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

FLAMENCO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 93.223.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Signature.

(017771.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

FLAMENCO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 93.223.

Conseil d'Administration:

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur, domiciliée au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;

THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur, domiciliée au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;

INSINGER TRUST LUXEMBOURG S.A., Administrateur, domiciliée au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

IB MANAGEMENT SERVICES S.A., domiciliée au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05210. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017770.3/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

ProLogis UK LIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,-

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 81.227.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03364. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017772.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

ANICET ALEXANDRE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 59.796.

Les soussignés:

1. Maître Joseph Hansen, Avocat à la Cour, demeurant à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains; et

2. Monsieur Jean-Paul Levy, demeurant à F-92200 Neuilly, 190, boulevard Bineau, décident de mettre fin avec effet immédiat au contrat de domiciliation.

Fait à Luxembourg, le 7 février 2005.

J. Hansen / J.-P. Levy.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05597. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017805.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

ProLogis UK LV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,-

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 81.223.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03365. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017774.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

ProLogis UK LVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,-

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 81.224.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03368. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017775.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

AKA & WEBER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 19, rue de Peppange.
R. C. Luxembourg B 83.127.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 septembre 2004
statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2002*

Conseil d'Administration:

Le mandat des administrateurs arrivant à son terme, l'assemblée générale a décidé de renouveler l'entière des mandats à savoir:

- Monsieur Joseph Aka, comptable, demeurant à L-3378 Livange, 23, rue de Peppange;
- Monsieur Paul Weber, employé de bureau, demeurant à F-57330 Zoufftgen, 85, rue Principale (France);
- Monsieur N'Goran Bile, étudiant, demeurant à L-3378 Livange, 23, rue de Peppange.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes 2009.

Commissaire aux comptes:

Madame Carla Da Costa Cabral ne souhaitant pas que son mandat de commissaire aux comptes soit renouvelé, l'assemblée générale a décidé de nommer en remplacement Madame Gratte Geneviève, secrétaire comptable, demeurant à L-5810 Hespérange, 32, rue de Bettembourg. Le mandat du commissaire nouvellement nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes 2009.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02624. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018087.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

MINI-MAX DISTRIBUTION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Moulin.

R. C. Luxembourg B 78.900.

E.M.C., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 28A, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 61.776.

DATAVENTURE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 25.534.

INCOFOIL HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 44.824.

INTERNATIONAL MAINTENANCE ENGINEERING CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 29.279.

—
Liquidations judiciaires

Par jugements rendus en date du 9 juin 2005, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- société anonyme MINI-MAX DISTRIBUTION INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-4251 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Moulin, de fait inconnue à cette adresse,
- société à responsabilité limitée E.M.C., S.à r.l., avec siège social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 28A, rue Dicks, de fait inconnue à cette adresse,
- société anonyme DATAVENTURE HOLDINGS S.A., dont le siège social à L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre-Dame, a été dénoncé en date du 11 novembre 1991,
- société anonyme INCOFOIL HOLDING S.A., dont le siège social à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, a été dénoncé en date du 15 juin 1996,
- société anonyme INTERNATIONAL MAINTENANCE ENGINEERING CONSTRUCTIONS S.A., dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard Prince Henri, a été dénoncé en date du 19 décembre 1994.

Les mêmes jugements ont nommé Juge-Commissaire Madame Elisabeth Capesius, Premier Juge au tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Emilie Mellinger, avocat, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 24, boulevard Kennedy.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 29 juin 2005 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
E. Mellinger
Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04883. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04885. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04887. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04889. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04894. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049848.2//50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

—
SITULA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 63.328.

—
Liquidation judiciaire

Par jugement rendu en date du 12 mai 2005, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- S.A. SITULA, dont le siège social à L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer, a été dénoncé en date du 21 février 1997

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Nadine Erpelding, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Marguerite Ries, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1^{er} juin 2005 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

M^e M. Ries

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01544. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050552.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

M.T.P. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 63.328.

Liquidation judiciaire

Par jugement rendu en date du 12 mai 2005, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- S.A. M.T.P. INTERNATIONAL, avec siège social à L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Nadine Erpelding, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Marguerite Ries, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1^{er} juin 2005 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

M^e M. Ries

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01548. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050550.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

LIVING-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 62.365.

Liquidation judiciaire

Par jugement rendu en date du 12 mai 2005, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- S.à r.l. LIVING-LUX, avec siège social à L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle, de fait inconnue à cette adresse

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Nadine Erpelding, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Marguerite Ries, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1^{er} juin 2005 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

M^e M. Ries

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01537. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050546.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

ART PROJECT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 72.555.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04917, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

(017776.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

LES VINS ET LA TABLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4882 Lamadelaine, 42, rue du Moulin.

R. C. Luxembourg B 23.473.

Liquidation judiciaire

Par jugement rendu en date du 9 juin 2005, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- S.à r.l., LES VINS ET LA TABLE, avec siège social au 42, rue du Moulin, L-4882 Lamadelaine, de fait inconnue à cette adresse, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.473;

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, Premier Juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Cécile Henlé, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M^e C. Henlé*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03552. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048780.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

SURTEC PATENT HOLDING AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R. C. Luxembourg B 25.451.

Liquidation judiciaire

Par jugement rendu en date du 9 juin 2005, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- S.A. SURTEC PATENT HOLDING AG, ayant eu son siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.451.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, Premier Juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Cécile Henlé, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M^e C. Henlé*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03557. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048794.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

ARAUCARIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 26.080.

Liquidation judiciaire

Par jugement rendu en date du 12 mai 2005, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- S.A. ARAUCARIA HOLDING, dont le siège social à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon a été dénoncé en date du 10 février 1998.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Nadine Erpelding, Juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Marguerite Ries, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1^{er} juin 2005 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

M^e M. Ries*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01541. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050548.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

SOFRAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.775.

Liquidation judiciaire

Par jugement rendu en date du 9 juin 2005, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- S.A. SOFRAC, ayant eu son siège social au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.775.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, Premier Juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Cécile Henlé, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M^e C. Henlé

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03553. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048782.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

SUITLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 24.957.

Liquidation judiciaire

Par jugement rendu en date du 9 juin 2005, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- S.A. SUITLUX, avec siège social au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 24.957.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, Premier Juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Cécile Henlé, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M^e C. Henlé

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03556. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048792.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

MC MILLAN INFORMATION TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1448 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 56.516.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration tenue en date du 12 janvier 2005, que la résolution suivante a été prise:

Conformément à l'autorisation au préalable accordée par l'Assemblée Extraordinaire du 11 janvier 2005, il a été décidé de nommer Monsieur Carlo Dax en tant qu'Administrateur Délégué de la société avec pouvoir de l'engager par sa signature individuelle en toutes circonstances.

Le Conseil d'Administration décide que, vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances et pour toutes opérations, la société ne sera valablement engagée que moyennant la signature obligatoire et incontournable de l'Administrateur Délégué de la société et ce conformément aux critères retenus par le Ministère Luxembourgeois des Classes Moyennes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Pour la société

A. Schwachtgen

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04428.

(017796.3/230/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

AddedValue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 102.378.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme AddedValue S.A., avec siège à L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins, (RC B n° 102.378), constituée suivant acte notarié du 30 juillet 2004, publié au Mémorial C n° 1102 du 30 octobre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Will Kreutz, consultant en communication, demeurant à L-2138 Luxembourg, 26, rue Saint Mathieu.

Madame la Présidente expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital,
2. Souscription du capital,
3. Modification de la valeur nominale,
4. Modification afférente de l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts,
5. Démission d'un administrateur.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Le capital social de la société est augmenté de 50.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de EUR 100.000,- à EUR 150.000,- par la création de 50 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune.

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale de l'action à EUR 500,-.

Les nouvelles actions sont souscrites comme suit:

- 25 actions par Monsieur Paul Fritsch, architecte, né à Luxembourg, le 9 avril 1943.
- 25 actions par Madame Danièle Leesch, employée, née à Luxembourg, le 13 avril 1955, les deux demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois.
- 50 actions par Monsieur Will Kreutz, consultant en communication, né à D-Trèves, le 22 décembre 1955, demeurant à L-2138 Luxembourg, 26, rue Saint Mathieu.

L'augmentation de capital est libérée par des versements en espèces.

Les anciens actionnaires ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel ainsi que cela résulte d'une pièce annexée au présent acte.

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 3, alinéa 1^{er}. Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-), représenté par trois cents actions de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.

Le capital social a été souscrit comme suit:

- Monsieur Will Kreutz, préqualifié	100 actions
- Monsieur Edouard Lux, préqualifié	50 actions
- Monsieur Paul Fritsch, préqualifié	25 actions
- Madame Danièle Leesch, préqualifiée	25 actions
- Monsieur Robert Hornung, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 17 mai 1960, demeurant à L-1409 Luxembourg, 32, rue Edmond Dune.	50 actions
- ABAX HOLDING S.A., avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (RC B n° 80.522).	50 actions
Total	300 actions

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de la société anonyme holding PLOUTOS S.A.H., avec siège à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (RC B n° 30.310) en tant qu'administrateur.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat de la date de constitution à ce jour.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, sont estimés à environ mille trois cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: W. Kreutz, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 février 2005, vol. 904, fol. 72, case 10. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 février 2005.

G. d'Huart.

(018137.3/207/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

GLOBAL ENTERPRISE GROUP S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 60.394.

Gilles Bounéou confirme la dénonciation du siège social de la société GLOBAL ENTERPRISE GROUP S.A. (RCS B 60.394) avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 février 2005.

G. Bounéou.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03757. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017781.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

TOWNLEY CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 8, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 80.917.

Le bilan consolidé abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017782.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

ProLogis UK LVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,-

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.225.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03369. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017783.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

SOLUPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 61.548.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02855, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Signature.

(017812.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

SENIOR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 77.467.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le lundi 28 juin 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du lundi 5 mai 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée prend acte de et accepte la demande de Monsieur Mirko la Rocca, de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur lors de la présente Assemblée et décide de nommer, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;

- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2005.

SENIOR INVESTMENTS S.A.

D. Murari / S. Vandi

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017952.3/043/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

MSEOF MADELEINE I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12,600.- EUR.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 104.929.

In the year two thousand and five, on the eighth day of the month of February.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MSEOF MADELEINE I, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary of 10 December 2004, not yet published, entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, in section B, under number 104.929, and the issued capital of which is set at twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600.-). The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The meeting was declared open at 2 p.m. with M^e Jean-Michel Schmit, attorney-at-law, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary M^e Frédéric Lahaye, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M^e Rose-Marie Arcanger, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To redesignate the sixty-three (63) existing ordinary shares issued by the Company, with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, currently held by MSEOF HOLDING, S.à r.l., as class A shares, with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each and having the rights and obligations attached as set out in the Company's articles, and to redesignate the sixty-three (63) existing ordinary shares issued by the Company, with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, currently held by TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., as class B shares, with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each and having the rights and obligations attached as set out in the Company's articles.

2. To reword the articles of the Company.

(ii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list, which, signed by the shareholders present, by the proxies of the represented

shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary. The present meeting, representing the whole corporate capital of the Company, is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved:

- to redesignate the sixty-three (63) existing ordinary shares issued by the Company, with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, currently held by MSEOF HOLDING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94.684, as class A shares, with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, having the rights and obligations attached as set out in the Company's articles,

- and to redesignate the sixty-three (63) existing ordinary shares issued by the Company, with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, currently held by TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a société anonyme governed by the law of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93.081, as class B shares, with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, having the rights and obligations attached as set out in the Company's articles.

Second resolution

The general meeting resolved to reword the articles of the Company which shall forthwith read as follows:

Art. 1. Form, Name. There is established by the single shareholder a private limited liability company («société à responsabilité limitée») (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding two (2) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of MADELEINE I, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including by means of borrowings with third party lenders) and exchange of the office buildings located at 3-5 boulevard de la Madeleine in Paris and at 43, 45, 47 and 49 rue Cambon in Paris (the «Property») or securities of any company holding the Property.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law, as the case may be, provided that at least one (1) A Shareholder and one (1) B Shareholder vote in favour of such resolution.

Art. 5. Issued capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600.) divided into sixty-three (63) class A shares, with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each (the «A Shares»), and sixty-three (63) class B shares, with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each (the «B Shares»), all of which are fully paid up.

Any registered holder of A Shares is herein referred to as the «A Shareholder» and any registered holder of B Shares is herein referred to as the «B Shareholder».

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 7. Increase and reduction of issued capital. The issued capital of the Company may be increased or decreased one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Transfers of Shares.

8.1 General prohibition against transfers of shares

Subject to Article 9, no shareholder can do, or agree to do, any of the following without the prior written consent of the other shareholders unless it is permitted by this Article:

- (i) pledge, mortgage, charge or otherwise encumber any of its shares or any interest in any of its shares;
- (ii) sell, transfer or otherwise dispose of, or grant any option over, any of its shares or any interest in its shares; or
- (iii) enter into any agreement in respect of the votes attached to any of its shares.

Notwithstanding the foregoing, a shareholder may pledge, mortgage, charge or otherwise encumber its shares in accordance with these Articles of Incorporation, to a third party bank providing funding to a shareholder or to one or more of the shareholder's holding company, subsidiaries or other subsidiary of the shareholder's holding company, other than the Company and the Company's subsidiaries («Associated Companies»). Each shareholder shall do all acts and things as may reasonably be required by the other shareholder in order to enable the other shareholder to borrow funds against its holding of shares.

Shares of any class may only be transferred together with the shareholder loans held by the relevant shareholder or its Associated Companies in connection with such shares.

8.2. Transfers to Associated Companies

Any shareholder may transfer all (but not some only) of its shares to an Associated Company on giving prior written notice to the other shareholders. An Associated Company must be under an obligation to retransfer its shares to the shareholder or another Associated Company of that shareholder immediately if it ceases to be an Associated Company.

8.3. Transfers to third parties permitted after initial period

Subject to Article 8.2, except with the prior written consent of the other shareholder, shares can not be transferred to any third party before 31 January 2007.

8.4. Pre-emptive offer

If a shareholder (the «Selling Shareholder») wishes to sell all (but not some only) of its shares (the «Offered Shares») together with all of the relevant shareholder loans held by it or its Associated Companies, it shall first be required to make an offer to the other shareholder (the «Remaining Shareholder») in an irrevocable written notice (the «Transfer Notice») to the Remaining Shareholder and to the Company setting out the details of the Offered Shares and of the relevant shareholder loans and the price for the Offered Shares and related shareholder loans and any other terms which the Selling Shareholder is willing to accept (together the «Terms»). The Remaining Shareholder shall, within thirty (30) calendar days of receipt of the Transfer Notice (the «Offer Deadline»), either accept or refuse the offer by notice offer in writing to the Selling Shareholder («Acceptance Notice»), it being understood that the offer may only be accepted or refused in full.

On accepting an offer, the Remaining Shareholder shall notify the Selling Shareholder and the Company in writing of the acceptance of the offer in respect of the Offered Shares and related shareholder loans and the Selling Shareholder shall sell (and shall procure that its relevant Associated Companies shall sell) and the Remaining Shareholder shall buy the Offered Shares and related shareholder loans on the terms and for the price set out in the Transfer Notice and in accordance with Article 8.5.

If the Remaining Shareholder does not accept the offer in respect of the Offered Shares and related shareholder loans or if the Remaining Shareholder fails to respond to the offer within thirty (30) calendar days of the receipt of the Transfer Notice, the Selling Shareholder shall be free to sell the Offered Shares and related shareholder loans (in whole, but not in part) to a third party on the Terms or on terms and conditions more favourable to the Selling Shareholder for a period of up to six (6) months at the end of which the Selling Shareholder must go through the procedure set out in this Article 8.4 again if it wishes to sell the shares after the six (6) month period.

8.5. Completion of transfer

The sale of the shares in accordance with this Article 8 shall be made in accordance with Article 10 and on the following terms:

Completion of the transfer of the Offered Shares and related shareholder loans shall be completed fourteen (14) business days after the date of the Acceptance Notice (the «Transfer Date») and at such reasonable time and place as the relevant shareholders agree or, failing which, at the registered office of the Company.

The Selling Shareholder must deliver to the Remaining Shareholder in respect of the shares and related shareholder loans which it is selling on or before the Transfer Date:

- (i) a duly executed share purchase agreement;
- (ii) the relevant share certificates;
- (iii) a duly executed assignment of the relevant shareholder loans;
- (iv) a certified copy of the updated shareholders' register; and
- (v) evidence of the share transfer having been duly approved by or notified to the Company.

The Remaining Shareholder must pay the total consideration due for the shares and related shareholder loans to the Selling Shareholder, in immediately available cleared funds by telegraphic transfer to the bank account of the Selling Shareholder notified to it for the purpose on the Transfer Date.

8.6. Failure to complete sale

If a Selling Shareholder fails or refuses to comply with its obligations in this Article 8:

(i) it shall, at the request of the Remaining Shareholder, grant the Remaining Shareholder an irrevocable legally binding power of attorney under Luxembourg law to execute and deliver the necessary transfer on its behalf and generally to execute and deliver any documents and perform any acts required to be executed or performed by the Selling Shareholder under this Article 8;

(ii) After the Remaining Shareholder has been registered as the holder of the shares and related shareholder loans being sold in purported exercise of these powers the validity of the proceedings shall not be questioned by any person.

8.7. General

The shareholders shall keep the Company informed, at all times, of the issue and contents of any notice served pursuant to this Article 8 and any election or acceptance relating to those notices.

The shareholders waive their pre-emption rights to the transfer of shares contained in these Articles to the extent necessary to give effect to this Article 8.

The shareholders shall vote in favour of any resolution approving a transfer of shares made in accordance with this Article 8 (which includes a pledge, mortgage, charge or other encumbrance pursuant to Article 8.1) and shall accept any such transfer in compliance with article 189 of the Law.

Art. 9. Exit.

If:

(i) the Board of Directors does not agree to extend the date at which the shareholders are expected to realise their investment in the Company, i.e. 31 December 2013 (the «Realisation Date»), by the date falling six (6) months prior to the expiry of the then current Realisation Date, and the Board does not agree an exit plan by the date falling three (3) months prior to such Realisation Date; or

(ii) the Board of Directors agrees an exit plan but such exit plan has not been implemented in full by the date falling six (6) months after the relevant Realisation Date;

either shareholder may, at any time thereafter, serve a Transfer Notice on the other shareholder pursuant to Article 8.4 and the provisions of Article 8 shall apply accordingly, provided that, if the Offered Shares and related shareholder loans are to be sold to a third party pursuant to the second paragraph of Article 8.4 within the relevant six (6) month period, the Selling Shareholder may require by notice in writing to the Remaining Shareholder (a «Drag Notice») that the shares and related shareholder loans held by the Remaining Shareholder and its Associated Companies be sold to the relevant third party on the same terms and subject to the same conditions (the «Terms and Conditions») as apply to the sale by the Selling Shareholder. If a Selling Shareholder issues a Drag Notice, the Remaining Shareholder shall sell (and shall procure that its relevant Associated Companies sell) its shares and related shareholder loans to the third party purchaser in accordance with the Terms and Conditions.

9.1. Completion of transfer

The sale of shares and shareholder loans to a third party pursuant to this Article 9 shall be made in accordance with Article 10 and on the following terms:

(i) completion of the transfer of the shares and related shareholder loans shall take place in accordance with the Terms and Conditions;

(ii) the Selling Shareholder shall deliver to the relevant third party buyer in respect of the shares it is selling on or before the relevant completion date:

- (a) duly executed share transfer forms;
- (b) the relevant share certificates;
- (c) a duly executed assignment of the relevant shareholder loans;
- (d) a certified copy of the updated shareholder's register; and
- (e) evidence of the share transfer having been duly approved by or notified to the Company.

The shareholders shall vote in favour of any resolution approving a transfer of shares made in accordance with this Article 9 and shall accept any such transfer in accordance with article 189 of the Law.

9.2. Failure to transfer

If a Remaining Shareholder who has been issued with a Drag Notice under this Article 9 does not comply with its obligations in this Article 9:

(i) it shall, at the request of the Seller Shareholder, grant the Selling Shareholder an irrevocable legally binding power of attorney under Luxembourg law to execute and deliver the relevant share purchase agreement on its behalf and generally to execute and deliver any documents and perform any acts required to be executed or performed by the Remaining Shareholder under this Article 9;

(ii) the Company may receive the purchase money in trust for the Remaining Shareholder and cause the third party buyer to be registered as the holder of the shares and related shareholder loans; the receipt by the Company of the

purchase money shall be a good discharge to the buyer (who shall not be bound to see to the application of those moneys).

After the buyer has been registered as the holder of the relevant shares and related shareholder loans in purported exercise of these powers the validity of the proceedings shall not be questioned by any person.

Art. 10. Terms and consequences of transfers of shares.

10.1. Transfer terms

Any sale and/or transfer of shares and related shareholder loans pursuant to these Articles of Incorporation shall be on terms that those shares:

- (i) are transferred free from all claims, pledges, equities, liens, charges and encumbrances; and
- (ii) are transferred with the benefit of all rights attaching to them as at the date of the relevant Notice.

10.2. Registration

The parties shall procure that a transfer of shares is not approved for registration unless these Articles of Incorporation have been complied with. The Company shall procure that each share certificate issued by it, if any, as well as its shareholders' register shall carry the following statement:

«Any disposition, transfer, charge of or dealing in any other manner in the shares represented by this certificate is restricted as set out in the Company's Articles of Incorporation.»

10.3. Further assurance

Each shareholder shall do all things and carry out all acts which are reasonably necessary to effect the transfer of the shares in accordance with the terms of these Articles of Incorporation in a timely fashion.

Art. 11. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 12. Board of Directors. The Company will be managed by a board of directors (the «Board of Directors») composed of four (4) directors, who need not be shareholders, elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, for an unlimited period of time (the «Directors»).

Two (2) of the directors (the «A Directors») to be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, shall be elected from a list of candidates proposed by the A Shareholder and two (2) of the directors (the «B Directors») to be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, shall be elected from a list of candidates proposed by the B Shareholder.

The Directors are eligible for re-election.

Any A Director may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders upon proposal of the A Shareholder. In that event, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall appoint the replacement A Director for the A Director to be removed from a list of candidates proposed by the A Shareholder. To the extent practicable, the A Shareholder shall provide the B Shareholder and the general meeting of shareholders with reasonable prior notice of the contemplated removal and/or replacement of any A Director and shall provide the B Shareholder with reasonable details of the experience of any replacement A Director. Notwithstanding the foregoing, the removal and/or replacement of any A Director is a matter solely for the determination of the A Shareholder.

Any B Director may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders upon proposal of the B Shareholder. In that event, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall appoint the replacement B Director for the B Director to be removed from a list of candidates proposed by the B Shareholder. To the extent practicable, the B Shareholder shall provide the A Shareholder and the general meeting of shareholders with reasonable prior notice of the contemplated removal and/or replacement of any B Director and shall provide the A Shareholder with reasonable details of the experience of any replacement B Director. Notwithstanding the foregoing, the removal and/or replacement of any B Director is a matter solely for the determination of the B Shareholder.

Art. 13. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). The Chairman shall be appointed by the Board of Directors by annual rotation between the A and B Directors with each shareholder in turn being able to nominate a Director for the post in the following order of rotation: A Shareholder, then B Shareholder.

Each shareholder shall procure that the Directors nominated by it vote in favour of the appointment of a Chairman nominated by the other shareholder pursuant to this Article.

Unless otherwise agreed by the Directors, meetings of the Board of Directors shall be held at least four (4) times a year and at such additional times as necessary and at not more than three (3) monthly intervals upon call of the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened by the Chairman if any two Directors so require.

At least seven (7) clear days' written notice shall be given to each of the Directors of all meetings of the Board of Directors (except if there are exceptional circumstances).

Each notice of meeting shall specify the time and place as well as a reasonably detailed agenda of the meeting and be accompanied by any relevant papers. The notice may be waived by the consent in writing, by electronic mail, fax or by post of each Director.

The quorum at a meeting of the Board of Directors shall be one (1) A Director and one (1) B Director present at the time when the relevant business is transacted. If a quorum is not present within half an hour of the time appointed for the meeting or ceases to be present, the Director(s) present shall adjourn the meeting to a specified place and time not less than seven (7) calendar days after the original date. Written notice of the place and time of the adjourned meet-

ing shall be given by the Chairman to the Directors. For the avoidance of doubt, the provisions of this Article shall also apply to any such adjourned meeting of the Board of Directors.

Meetings of the Board of Directors shall be chaired by the Chairman. If the Chairman is absent from any meeting, the Directors present may appoint any one of their number to act as Chairman for the meeting.

At any meeting of the Board of Directors every A Director and every B Director shall have one (1) vote.

All business arising at any meeting of the Board of Directors shall be determined by resolution passed by a majority of votes cast provided at least one (1) A Director and one (1) B Director (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The Chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

If the Board of Directors cannot reach agreement on any resolution before it within thirty (30) calendar days of such resolution first being tabled at the meeting of the Board of Directors or three (3) or more consecutive meetings of the Board of Directors have been dissolved because a quorum is not present, the status quo shall prevail.

Every Board of Directors meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as his proxy.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

The Chairman will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

Copies or extracts of the minutes of the Board of Directors which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two Directors.

Art. 15. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 16. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it or to committees constituted by it.

Art. 17. Conflict of Interests. Subject to the following, any Director may vote on a matter and be taken into account for the purposes of a quorum even if he is interested in that matter and any shareholder may vote on a matter and be taken into account for the purposes of a quorum even if the shareholder is interested in that matter.

If at any time a Group Company (1) wishes to enforce or exercise any right under or (2) has any claim against or is the subject of a claim by any shareholder or any Associated Company of a shareholder in respect of any agreement or deed to which that shareholder or a member of an Associated Company of that shareholder is also a party or any obligation owed to the Company or another Group Company by any shareholder or an Associated Company of a shareholder, the shareholder involved in the claim shall be entitled to attend and speak at any general meeting of the relevant Group Company in relation to such claim but shall not vote at such meeting, the Directors nominated by the shareholder involved in the claim shall be entitled to attend and speak at any meeting of the Board of Directors or any Board committee meeting in relation to such claim but shall not vote at such meeting.

No general meeting of the Company or meeting of the Board of Directors at which a resolution in relation to such a claim is proposed shall be inquorate by virtue of the absence of the shareholder involved in the claim or of the Directors nominated by it.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 18. Directors' Remuneration. The Directors shall not be entitled to receive any fees from the Company for the services they perform for the Company.

The Directors will be entitled to reimbursement of «out-of-pocket» costs and expenses incurred by them in the performance of their duties and services for the Company up to a maximum amount as the shareholders may agree from time to time. Reimbursement shall be made by the Company upon production of relevant invoices and/or receipts for such costs and expenses.

Art. 19. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any A Director and any B Director or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power.

Art. 20. Liability of a Director. No Director commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

Art. 21. Statutory Auditor. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 22. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Directors to the shareholders by registered mail. In such case, the shareholders are under the obligation to, within fifteen (15) days from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the Board of Directors, the auditors or, shareholders representing half (1/2) of the issued capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. Where all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Chairman will preside at all general meetings of the shareholders, except that in his absence the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority of the shareholders present or represented at such meeting.

General meetings of shareholder, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 23. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Directors by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 24. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

Art. 25. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half (1/2) of the issued capital.

One (1) vote is attached to each share.

In addition to the foregoing provisions of this Article 25 or of these Articles of Incorporation and of the Law, in order for a matter to be approved by the general meeting of the shareholders, it must be approved by at least one (1) A Shareholder and one (1) B Shareholder.

Art. 26. Minutes of meetings of the shareholders. The Chairman will be responsible for keeping the minutes of the general meetings of shareholders.

Copies or extracts of the minutes of the general meetings of shareholders which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two Directors.

Art. 27. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 28. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Directors shall compile an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may request a copy or peruse these financial documents from or at the registered office of the Company.

Art. 29. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of, provided that all distributions shall be made to the shareholders pro rata to their holding of shares. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a

provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by the Law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 30. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Art. 31. Rights to information. A shareholder may at all reasonable times and at its own expense discuss the affairs, finances and accounts of the Company with its officers, principal executives and service providers (such as a Property Manager) and inspect and make copies of all books, records, accounts, documents and vouchers relating to the business and affairs of the Company.

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law, as amended.

Nothing else being on the agenda, the meeting was adjourned at 2.30 p.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand five hundred euros (2,500.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surnames, first names, civil statuses and residences, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le huit février.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MSEOF MADELEINE I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Luxembourg, avec siège social au L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné le 10 décembre 2004, en voie de publication, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dans la section B, sous le numéro 104.929, dont le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'assemblée a été ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Maître Jean-Michel Schmit, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Frédéric Lahaye, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Rose-Marie Arcanger, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et a prié le notaire d'acter de qui suit:

(i) L'assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Requalification des soixante-trois (63) parts sociales ordinaires existantes émises par la Société, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, détenues actuellement par MSEOF HOLDING, S.à r.l., en parts sociales de la catégorie A, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et ayant les droits et obligations décrits dans les statuts de la Société, et de requalifier les soixante-trois (63) parts sociales ordinaires émises par la Société, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, détenues actuellement par TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., en parts sociales de la catégorie B, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et ayant les droits et obligations décrits dans les statuts de la Société.

2. Reformulation des statuts de la Société.

(ii) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations. Cette assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de

la Société, est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de requalifier les soixante-trois (63) parts sociales ordinaires existantes émises par la Société, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, détenues actuellement par MSEOF HOLDING, S.à r.l., en parts sociales de la catégorie A, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et ayant les droits et obligations décrits dans les statuts de la Société et de requalifier les soixante-trois (63) parts sociales ordinaires émises par la Société restantes, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, détenues actuellement par TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., en parts sociales de la catégorie B, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et ayant les droits et obligations décrits dans les statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de reformuler les statuts de la Société qui devront dorénavant être lu comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute moment, comporter plusieurs associés, n'excédant pas cependant deux (2) associés, par suite notamment, d'une cession de parts sociales ou de l'émission de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination MADELEINE I, S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (en ce compris par le biais d'emprunts contractés auprès de tierces parties prêteuses) et l'échange de bureaux situés au 3-5 boulevard de la Madeleine à Paris et au 43, 45, 47 et 49 rue Cambon à Paris (la «Propriété») ou de titres de toute société détenant la Propriété.

La Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement de son objet, tout en restant dans les limites fixées par la législation et la réglementation applicables au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la Loi, selon le cas, à condition qu'au moins un (1) Associé A et un (1) Associé B vote en faveur de pareille résolution.

Art. 5. Capital social émis. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,) divisé en soixante-trois (63) parts sociales de catégorie A («Parts Sociales A») ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et soixante-trois (63) parts sociales de catégorie B («Parts Sociales B») ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées.

Tout associé détenteur de Parts Sociales A est ci-après dénommé «Associé A» et tout associé détenteur de Parts Sociales B est ci-après dénommé «Associé B»

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales rachetées des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social émis. Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi, pour toute modification de ces Statuts.

Art. 8. Transfert de Parts Sociales.

8.1. Prohibition générale contre les transferts de parts sociales

Sous réserve de l'Article 9, aucun associé ne peut faire, ou être d'accord de faire tout ce qui suit sans l'accord écrit préalable des autres associés à moins que cela ne soit permis par cet Article:

(i) gager, hypothéquer, charger ou grever d'une autre manière, toute part sociale qu'il détient ou tout intérêt sur ses parts sociales.

(ii) vendre, transférer ou disposer d'une autre manière, ou attribuer toute option sur toute part sociale qu'il détient ou sur tout intérêt sur ses parts sociales.

(iii) conclure tout contrat au regard des votes attachés à toute part sociale qu'il détient.

Nonobstant ce qui précède, un associé peut gager, hypothéquer, charger ou grever ses parts sociales d'une autre manière en accord avec ses Statuts, à une banque tierce finançant un associé ou une ou plusieurs sociétés holdings de cet associé, les filiales de la société holding de l'associé, autre que la Société et les filiales de la Société (les «Sociétés Associées»). Chaque associé accomplira tous les actes et toute chose, que l'autre associé pourra raisonnablement requérir pour permettre à l'autre associé d'emprunter des fonds garantis par sa participation.

Les parts sociales de toute classe peuvent seulement être transférées ensemble avec les prêts d'associé de l'associé concerné ou des Sociétés Associées liés aux parts sociales concernées.

8.2. Transferts aux Sociétés Associées

Tout associé peut transférer toutes ses parts sociales (mais pas certaines seulement) à une Société Associée après avoir préalablement informé les autres associés par écrit. Une Société Associée doit être obligée de retransférer immédiatement ses parts sociales à l'associé ou à une autre Société Associée de cet associé, si elle cesse d'être une Société Associée.

8.3. Transferts aux tiers permis après la période initiale

Sous réserve de l'Article 8.2 et sauf avec l'accord préalable écrit de l'autre associé, les parts sociales ne peuvent pas être transférées aux tiers avant le 31 janvier 2007.

8.4 Offre de préemption

Si un associé (l'«Associé Vendeur») souhaite vendre toutes ses parts sociales (et pas seulement certaines) (les «Parts Sociales Offertes») ensemble avec tous ses prêts d'associé y relatifs ou ceux de ses Sociétés Associées, il devra d'abord faire une offre à l'autre associé (l'«Associé Restant») dans une notification écrite irrévocable (la «Notification de Transfert») à l'Associé Restant et à la Société, établissant les détails des Parts Sociales Offertes et des prêts d'associé y relatifs, le prix des Parts Sociales Offertes et des prêts d'associés y relatifs et toutes les autres conditions que l'Associé Vendeur accepte (ensemble les «Conditions»). L'Associé Restant, dans les trente (30) jours calendrier de la réception de la Notification de Transfert (l'«Expiration de l'Offre»), doit soit accepter soit refuser l'offre par une notification d'offre par écrit à l'Associé Vendeur («Notification d'Acceptation»), il étant entendu que l'offre peut seulement être acceptée ou refusée entièrement.

Si l'Associé Restant accepte l'offre, il notifiera à l'Associé Vendeur et à la Société par écrit l'acceptation de l'offre concernant les Parts Sociales Offertes et les prêts d'associé y relatifs et l'Associé Vendeur devra vendre (et assurer que ses Sociétés Associées vendront) et l'Associé Restant devra acheter les Parts Sociales Offertes et les prêts d'associé y relatifs aux conditions et pour le prix indiqués dans la Notification de Transfert et conformément à l'Article 8.5.

Si l'Associé Restant n'accepte pas l'offre concernant les Parts Sociales Offertes et les prêts d'associé y relatifs ou si l'Associé Restant ne répond pas à l'offre dans les trente (30) jours calendrier de la réception de la Notification de Transfert, l'Associé Vendeur sera libre de vendre les Parts Sociales Offertes et les prêts d'associé y relatifs (en entier mais pas en partie) à un tiers aux Conditions ou à des conditions plus favorables à l'Associé Vendeur durant une période d'au moins six (6) mois à la fin de laquelle l'Associé Vendeur doit suivre de nouveau la procédure définie dans cette Article 8.4 s'il souhaite encore vendre les Parts Sociales après la période des six (6) mois.

8.5. Réalisation du transfert

La vente des Parts Sociales conformément à cet Article 8 sera faite conformément à l'Article 10 et aux conditions suivantes:

La réalisation du transfert des Parts Sociales Offertes et des prêts d'associé y relatifs sera clôturée quatorze (14) jours ouvrables après la date de la Notification d'Acceptation (la «Date de Transfert») à une heure et un lieu raisonnables choisis par les associés concernés ou en cas de désaccord, au siège social de la Société.

L'Associé Vendeur devra délivrer à l'Associé Restant concernant les parts sociales qu'il entend vendre et les prêts d'associés y relatifs à la Date de Transfert ou avant cette date:

(i) un contrat d'achat de parts sociales valablement signé;

(ii) les certificats de parts sociales;

(iii) une cession valablement exécutée des prêts d'associé;

(iv) une copie certifiée du registre d'associé à jour; et

(v) la preuve du transfert des parts sociales ayant été valablement approuvé par la Société ou valablement notifié à celle-ci.

L'Associé Restant devra payer le montant total dû pour les parts sociales et les prêts d'associé y relatifs à l'Associé Vendeur, en transférant des fonds immédiatement disponibles sur le compte bancaire de l'Associé Vendeur à lui communiqué à cette fin à la Date de Transfert.

8.6. Défaut de la réalisation de la vente

Si un Associé Vendeur manque à ses obligations en vertu de cet Article 8 ou refuse de les remplir:

(i) il devra, à la requête de l'Associé Restant, lui accorder une procuration irrévocable et opposable légalement sous le droit luxembourgeois, pour exécuter et réaliser le transfert requis en son nom et généralement pour exécuter et délivrer tous documents et faire accomplir tous actes requis par l'Associé Vendeur conformément à cet Article 8;

(ii) la Société peut recevoir le prix d'achat pour le compte de cet Associé Vendeur et faire en sorte que l'Associé Restant soit enregistré comme détenteur des parts sociales et des prêts d'associés cédés; l'accusé de réception de la Société du prix d'achat constituera décharge valable de l'Associé Restant (qui ne sera pas obligé à veiller à l'utilisation de cet argent).

Après que l'Associé Restant soit enregistré comme détenteur des parts sociales et des prêts d'associés y relatifs cédés suite à l'exécution de ces pouvoirs à la façon indiquée, la validité des procédures ne pourra pas être remise en question par quiconque.

8.7 Général

Les associés garderont la Société informée, à tout moment, de l'envoi et du contenu de toute notification conformément à cet Article 8 et de tout choix ou acceptation concernant ces notifications.

Les associés renoncent à leurs droits de préemption statutaires concernant le transfert de parts sociales dans la mesure nécessaire pour donner effet à cet Article 8.

Les associés voteront en faveur de toute résolution approuvant un transfert de parts sociales fait conformément à cet Article 8 (y compris un gage, une hypothèque ou toute autre charge conformément à l'Article 8.1) et acceptera un tel transfert en conformité avec l'article 189 de la Loi.

Art. 9. Sortie.

Si:

(i) le Conseil de Gérance n'est pas d'accord d'étendre la date à laquelle les associés doivent réaliser leur investissement dans la Société, c'est-à-dire le 31 décembre 2013 (la «Date de Réalisation»), dans les six (6) mois avant l'expiration de la Date de Réalisation du moment, et si le Conseil n'est pas d'accord pour un plan de sortie dans les trois (3) mois avant une telle Date de Réalisation; ou

(ii) le Conseil de Gérance est d'accord pour un plan de sortie mais que ce plan de sortie n'a pas été réalisé entièrement dans les six (6) mois après la Date de Réalisation en question;

chacun des deux associés peut, à tout moment après cette date, envoyer une Notification de Transfert à l'autre associé conformément à l'Article 8.4 et les règles de l'Article 8 s'appliqueront en conséquence, à condition que, si les Parts Sociales Offertes et les prêts d'associé y relatifs doivent être vendus à un tiers conformément au deuxième paragraphe de l'Article 8.4 dans la période de six (6) mois indiquée, l'Associé Vendeur peut requérir par notification écrite à l'Associé Restant (une «Drag Notice») que les Parts Sociales et les prêts d'associé y relatifs détenus par l'Associé Restant et ses Sociétés Associées soient vendues à la tierce partie aux mêmes termes et mêmes conditions (les «Termes et Conditions») tels qu'ils s'appliquent à la vente par l'Associé Vendeur. Si un Associé Vendeur émet une Drag Notice, l'Associé Restant devra vendre (et assurera que ses Sociétés Associées vendront) ses Parts Sociales et ses prêts d'associé y relatifs au tiers acheteur conformément aux Termes et Conditions.

9.1 Réalisation du transfert:

La vente de Parts Sociales et des prêts d'associé à un tiers, conformément à cet Article 9, sera faite conformément à l'Article 10 et aux conditions suivantes:

(i) la réalisation du transfert des parts sociales et des prêts d'associé y relatifs se fera conformément aux Termes et Conditions;

(ii) l'Associé Vendeur délivrera au tiers acheteur en question concernant les parts sociales qu'il entend vendre à la date de réalisation en question:

(a) des formulaires de transfert de parts sociales valablement signés;

(b) les certificats de parts sociales;

(c) une cession valablement exécutée des prêts d'associé;

(d) une copie certifiée du registre d'associé à jour; et

(e) la preuve du transfert des parts sociales ayant été valablement approuvé par la Société ou valablement notifié à la Société.

Les associés voteront en faveur de toute disposition approuvant un transfert de parts sociales réalisé conformément à l'Article 9 et accepteront un tel transfert en conformité avec l'article 189 de la Loi.

9.2 Défaut à la réalisation du transfert

Si un Associé Restant à qui a été délivré une Drag Notice conformément à l'Article 9 ne remplit pas ses obligations en vertu de cet Article 9:

(i) il devra, à la requête de l'Associé Vendeur, accorder à l'Associé Vendeur une procuration irrévocable et opposable légalement sous le droit luxembourgeois, pour exécuter et réaliser le contrat d'achat de Parts Sociales en son nom et généralement pour exécuter et délivrer tous documents et accomplir tous actes requis par l'Associé Vendeur conformément à cet article 9;

(ii) la Société peut recevoir le prix d'achat pour le compte de cet Associé Restant et faire en sorte que le tiers acheteur soit enregistré comme détenteur des parts sociales et des prêts d'associés cédés; l'accusé de réception de la Société du prix d'achat constituera décharge valable de l'acheteur (qui ne sera pas obligé à veiller à l'utilisation de cet argent).

Après que l'acheteur soit enregistré comme détenteur des parts sociales et des prêts d'associés y relatifs cédés suite à l'exécution de ces pouvoirs à la façon indiquée, la validité des procédures ne pourra pas être remise en question par quiconque.

Art. 10. Termes et conséquences des transferts de parts sociales.**10.1. Conditions de transfert**

Toute vente et/ou transfert de parts sociales et de prêts d'associé y relatifs conformément à ces Statuts seront réalisés sous les conditions que ses parts sociales:

- (i) soient transférées libres de toutes dettes, gages, créances et charges: et
- (ii) soient transférées avec le bénéfice de tous les droits attachés à celles-ci au jour de la Notification en question.

10.2. Enregistrement

Les parties feront en sorte qu'un transfert de parts sociales ne soit pas approuvé pour enregistrement à moins que ces Statuts aient été respectés. La Société assurera que chaque certificat de parts sociales émis par elle, le cas échéant, de même que son registre d'associés, porte la déclaration suivante:

«Toute disposition, transfert, charge ou autre transaction qu'elle qu'elle soit concernant les Parts Sociales représentées par ce certificat est limitée tel qu'indiqué dans les Statuts de la Société.»

10.3. Actes additionnels

Chaque associé fera tout et exécutera tous les actes qui sont raisonnablement nécessaires pour effectuer le transfert des parts sociales conformément à ces Statuts, dans un délai approprié.

Art. 11. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

Art. 12. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un Conseil de Gérance (le «Conseil de Gérance») composé de quatre (4) gérants, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée (les «Gérants»).

Deux (2) des gérants (les «Gérants A») à être nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront choisis sur une liste de candidats proposés par les Associés A et deux (2) des gérants (les «Gérants B») à être nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront choisis sur une liste de candidats proposés par les Associés B.

Les Gérants peuvent être ré-élus.

Tout Gérant A peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motifs, par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, sur proposition de l'Associé A. En ce cas, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés nommera le remplaçant du Gérant A révoqué, à partir d'une liste de candidats proposés par l'Associé A. Dans la mesure du possible, l'Associé A informera l'Associé B et l'assemblée générale des associés, raisonnablement à l'avance de toute révocation et/ou remplacement de tout Gérant A envisagé et indiquera à l'Associé B les détails raisonnables concernant l'expérience de tout remplaçant d'un Gérant A. Nonobstant ce qui précède, l'évincement et/ou le remplacement de tout Gérant A est de la seule compétence de l'Associé A.

Tout Gérant B peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motifs, par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, sur proposition des Associés B. En ce cas, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés nommera le remplaçant du Gérant B révoqué, à partir d'une liste de candidats proposés par l'Associé B. Dans la mesure du possible, l'Associé B informera l'Associé A et l'assemblée générale des associés, raisonnablement à l'avance de toute révocation et/ou remplacement de tout Gérant B envisagé et indiquera à l'Associé A les détails raisonnables concernant l'expérience de tout remplaçant d'un Gérant B. Nonobstant ce qui précède, l'évincement et/ou le remplacement de tout Gérant B est de la seule compétence de l'Associé B.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Le Président sera nommé par le Conseil de Gérance par rotation annuelle entre les Gérants A et B, chaque associé nommant un Gérant pour la fonction dans l'ordre de rotation suivant: Associé A, puis Associé B.

Chaque associé veillera que les Gérants nommés par lui votent en faveur de la nomination d'un Président nommé par l'autre associé conformément à cet Article.

A moins qu'il en soit décidé autrement par les Gérants, les réunions du Conseil de Gérance seront tenues sur convocation du Président au moins quatre (4) fois par an, ainsi que chaque fois qu'une telle réunion sera nécessaire et jamais avec plus de trois (3) mois d'intervalle. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée par le Président si deux (2) Gérants le requièrent.

Convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance sera donnée à tous les Gérants au moins sept (7) jours francs avant la date prévue pour la réunion (sauf cas exceptionnel).

Chaque convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion de même qu'un ordre du jour raisonnablement détaillé et sera accompagné des documents essentiels y relatifs. Chaque gérant pourra renoncer à la convocation par accord écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B sont présents au moment où les affaires sont transigées. Si le quorum n'est pas atteint dans la demi-heure suivant l'heure prévue pour la réunion ou si le quorum cesse d'être atteint, le(s) Gérant(s) présent(s) ajournera(ont) la réunion à un lieu et une heure spécifiés mais pas plus tard que sept (7) jours calendriers après la date initiale. Convocation écrite du lieu et de l'heure de la réunion ajournée sera donnée par le Président aux Gérants. Pour éviter tout doute, les dispositions de cette Article s'appliqueront aussi à toute réunion du Conseil de Gérance ajournée.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, les Gérants présents désigneront l'un d'eux pour agir en tant que Président de la réunion.

A toute réunion du Conseil de Gérance, chaque Gérant A et Gérant B aura une (1) voix.

Toutes les affaires à l'ordre du jour de toute réunion du Conseil de Gérance seront déterminées par une résolution passée à la majorité des voix sous condition qu'au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B (à chaque fois, soit en

personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

Si le Conseil de Gérance ne trouve pas d'accord concernant une résolution dans les trente (30) jours calendriers de la date à laquelle cette résolution a été mise pour la première fois à l'ordre du jour des réunions du Conseil de Gérance ou si trois (3) ou plus de réunions du Conseil de Gérance ont été dissoutes vu l'absence de quorum, le statut quo prévaudra.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance déterminera de temps à autre. Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 14. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Le Président sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux Gérants.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix ou à des comités constitués par lui.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Sous réserve de ce qui suit, tout Gérant peut voter sur un sujet et être pris en compte pour quorum même s'il est intéressé dans cette affaire et tout associé peut voter sur un sujet et être pris en compte pour le quorum même si il est intéressé dans cette affaire.

Si à tout moment, une Société du Groupe (1) souhaite exécuter ou exercer tout droit sous ou (2) a une revendication contre ou est le sujet d'une revendication par tout associé ou toute Société Associée d'un associé au sujet d'un contrat ou acte auquel cet associé ou un membre d'une Société Associée de cet associé est aussi une partie ou au sujet de toute obligation due à la Société ou une autre Société du Groupe par tout associé ou Société Associée d'un associé, l'associé impliqué dans la revendication pourra assister et parler à toute assemblée générale de la Société du Groupe en question concernant cette revendication mais ne pourra pas voter à pareille assemblée, les Gérants nommés par l'associé impliqué dans la revendication pourront assister et parler à toute réunion du Conseil de Gérance ou de tout comité du Conseil concernant pareille revendication mais ne pourront pas voter à une telle réunion.

Aucune assemblée générale de la Société ou réunion du Conseil de Gérance lors de laquelle une résolution concernant une telle revendication est à l'ordre du jour ne sera considérée comme n'ayant pas atteint le quorum exigée en vertu de l'absence de l'associé impliqué dans la revendication ou des Gérants nommés par lui.

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont administrateur, Gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, chaque Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions d'administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou entreprise avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, à cause de cette relation avec cette société ou entreprise, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes affaires relatives à un tel contrat ou de telles relations d'affaires.

Art. 18. Rémunération des Gérants. Les Gérants n'ont pas le droit de recevoir de rémunération de la Société pour les services qu'ils accomplissent pour la Société.

Les Gérants auront droit au remboursement des débours encourus lors de l'accomplissement de leurs devoirs et services pour la Société à hauteur d'un montant maximum que les associés fixeront de temps en temps. Le remboursement sera fait par la Société sur la production de factures et/ou reçus pour ses coûts et dépenses.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de tout Gérant A et tout Gérant B, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Responsabilité d'un Gérant. Aucun Gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 21. Commissaire aux comptes. Un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, pourront être chargés de la surveillance des opérations de la Société et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat de commissaires aux comptes, ils seront rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 22. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation du Conseil de Gérance, du ou des commissaires aux comptes ou des associés représentant la moitié (1/2) du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées. Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier un mandataire, lequel ne doit pas nécessairement être associé.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés, sauf qu'en son absence, l'assemblée générale des associés pourra désigner à la majorité des associés présents ou représentés à cette assemblée, un autre président pro tempore.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance sans appel.

Art. 23. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 24. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Art. 25. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixés pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital émis.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social.

Chaque action donne droit à une (1) voix.

En plus des précédentes disposition de cet Article 25 ou des Statuts et de la Loi, pour qu'un sujet soit approuvé par l'assemblée générale des associés, il doit être approuvé par au moins un (1) Associé A et un (1) Associé B.

Art. 26. Procès-verbaux des assemblées générales des associés. Le Président sera responsable de la conservation des procès-verbaux des assemblées générales.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux Gérants.

Art. 27. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 28. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit le bilan et les comptes des profits et des pertes conformément à la Loi.

Le bilan et les comptes des profits et des pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Tout associé ou son mandataire peut demander une copie ou prendre communication de ces documents financiers au siège social de la Société.

Art. 29. Affectation des bénéfiques. Sur les bénéfiques annuels nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) attribués à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décideront de l'affectation du solde des bénéfiques annuels nets, à condition que toutes les distributions soient faites aux associés au pro rata de leur détention de parts sociales. Il peut être décidé de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Art. 30. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au pro rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 31. Droits à l'information. Un associé peut à tout moment raisonnable et à ses frais, discuter des affaires, finances et comptes de la Société avec ses employés, cadres principaux et fournisseurs de service (tel qu'un Gérant de Propriété) et inspecter et faire des copies de tous les livres, enregistrements, comptes, documents et formulaires concernant les affaires de la Société.

Art. 32. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Schmit, F. Lahaye, R.-M. Arcanger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, vol. 23CS, fol. 76, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2005.

G. Lecuit.

(018724.3/220/889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

LNR EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 104.839.

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 17 février 2005, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 125 parts sociales d'une valeur de 100 Euros chacune, à la société DIESEL LTD, avec siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda;

Ainsi, les parts de la société LNR EUROPE HOLDINGS S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

- DIESEL LTD 125 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2005.

M. van Krimpen

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05279. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017779.3/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.